

FRANCHE COMTE

Bulletin N° 11 . Semaine 26 . 3 pages

Pluies du 20 au 26 juin :

Un seul épisode orageux a touché le vignoble sur les 7 derniers jours (22 juin). Cet épisode pluvieux a été accompagné de grêle sur les communes de Bréry, Frontenay, Passenans, Poligny. Les dégâts sont estimés entre 15 et 60%.

Relevés pluviométrie,

	Maynal	Montmorot	Arbois
Pluies du 22/06	18,5 mm	16.7 mm	27.4 mm

Prévisions du 30 juin au 05 juillet

Après un passage orageux dès la nuit prochaine, on devrait à nouveau revenir à un temps sec et ensoleillé à partir de jeudi jusqu'en fin de période. Les températures devraient se situer dans les normales saisonnières avec des maximales de l'ordre de 26-27°C.

Indice : 4/5 Source : Météo France

Stades

Le stade fermeture de grappe est maintenant atteint dans une majorité de situations. Les parcelles les plus précoces ont dépassé ce stade de 8 à 10 jours, les plus tardives sont encore à baies à taille de pois. Pour évaluer la précocité de l'année, on doit maintenant attendre le stade début véraison qui constituera le prochain point repère.



Stade "fermeture de la grappe"

Symptômes de Échaudage

Par ailleurs, les fortes températures des 25-26 juin ont été à l'origine de symptômes d'échaudage. Ceux-ci sont observés à des degrés divers dans de très nombreuses parcelles du vignoble et se concentrent presque exclusivement sur les faces exposées au soleil couchant. Ils ne doivent pas être confondus avec des symptômes de black-rot ou de mildiou (rot-brun).



Symptôme d'échaudage sur Poulсарd

Mildiou

Situation :

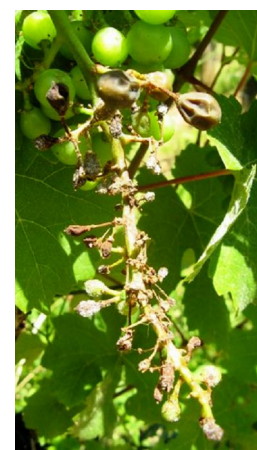
Les contaminations qui ont pu se produire lors des pluies des 16-17 juin ont terminé leur incubation en fin de semaine dernière. Aucune sortie significative de symptômes n'a été notée, tout au plus 1 ou 2 taches isolées.

Etat sur les contaminations en cours :

Lors de la pluie du 22 juin, une infection a pu se produire mais elle n'a été potentiellement significative que dans les parcelles où quelques taches étaient déjà présentes. La sortie de taches correspondante est imminente.

Evaluation du risque :

Une majorité de parcelles a maintenant atteint le stade fermeture de grappe et le mildiou reste toujours absent ou très peu présent dans les différents secteurs du vignoble.



Mildiou sur grappe : rot-brun et sporulations

Cette situation inédite ne fait que renforcer l'approche envisagée dans le dernier bulletin :

- Parcelles saines à fermeture de grappe : l'évaluation du risque se basera uniquement sur l'état sanitaire à la parcelle. Tant qu'aucune tache n'est décelée, le risque de contaminations demeure très faible et se limitera tout au plus à quelques symptômes sur le jeune feuillage, sans incidence notable.
- Parcelles saines qui ne sont pas encore à fermeture de grappe et situations avec présence plus régulière de taches (aucun cas à notre connaissance) : on continuera à tenir compte des pluies comme critère principal de l'évaluation du risque, au moins jusqu'à fermeture.

Oïdium

L'analyse des résultats permet de dégager les tendances suivantes sur le réseau :

- 85% des situations traitées demeurent indemnes d'oïdium
 - certaines parcelles déjà touchées depuis plusieurs semaines enregistrent à nouveau une progression de l'oïdium sur grappes, avec un développement de l'intensité d'attaque. Ce sont principalement des témoins non traités ainsi que quelques parcelles traitées hors réseau le plus souvent en situations de échec (souvent lié à un problème de qualité de pulvérisation),
 - des symptômes d'oïdium sont apparus sur certaines parcelles protégées, mais avec une fréquence d'attaque qui reste faible (1 à 5%, avec le plus souvent 1 baie concernée par grappe).
- Cette évolution est constatée le plus souvent sur des parcelles de Chardonnay.



Oïdium sur grappe dans un TNT

Concernant la gestion de l'oïdium en fin de campagne, la règle de décision reste la même que les années précédentes : un bilan sanitaire devra être réalisé dans chaque parcelle 10 à 21 jours après le stade fermeture de grappe pour juger du niveau d'attaque de l'oïdium sur grappes et définir la conduite à tenir :

- Nombre de grappes touchées < 5% : fin de risque de contaminations significatives sur grappes
- Dans le cas contraire, le risque de progression de la maladie persistera jusqu'au début véraison.

Dans les parcelles les plus précoces, cette évaluation pourra être réalisée à partir du début de semaine prochaine.

Black-rot

On note une légère évolution de la situation black-rot sur les 7 derniers jours.

En effet, dans les secteurs sensibles, quelques nouvelles taches ont été découvertes sur une parcelle déjà touchée.

Le stade fermeture de grappe est atteint dans un certain nombre de parcelles et marque le début de la période de moindre sensibilité des grappes à une attaque de black-rot. Ceci dit, des symptômes sur grappe, issus de contaminations antérieures, sont encore susceptibles d'apparaître dans les prochains temps.

Vers de Grappe

➤ 2^{ème} génération :

En secteurs précoces, les captures de cochylys sont en déclin. Dans les autres secteurs, ce vol est accompli à 75% selon le modèle.

Pour l'œudémis, le vol se poursuit lentement. Les captures restent globalement très faibles mais ce critère ne constitue pas un élément pertinent dans l'évaluation du risque pour cette espèce.

19 comptages de pontes ont été effectués dans le réseau BSV et hors réseau.

Dans 68% des cas, aucun œuf n'a été découvert à l'issue des comptages réalisés sur un minimum de 50 à 100 grappes.



Oeuf avec des ponctuations rouge : ponte de Cochylys

Dans 6 situations, des pontes ont été identifiées (3 au Sud Revermont, 2 à L'Étoile, 4 à Voiteur, 3 à Arbois). Aucun comptage donne des résultats supérieurs à 5 oeufs pour 100 grappes. Les valeurs maximales sont notées à Voiteur (4%).

Le niveau de pontes reste pour l'instant nul à très faible et le risque vers de grappe minime. De nouveaux comptages seront réalisés dans les prochains jours pour préciser la situation.

Aucune perforation n'a été notée.

Araignées Rouges

Dans les quelques secteurs concernés, les contrôles réalisés hier n'ont pas permis de déceler d'araignées rouges. Rappelons que le seuil d'intervention à ce stade se situe à 30% de feuilles occupées par au moins une forme mobile.

Cicadelle Flavescence Dorée

Les aspirations réalisées ces derniers jours dans le vignoble bourguignon en sites précoces n'ont pas encore permis la capture d'adultes de cicadelles. Seuls les stades larvaires sont pour l'instant présents (jusqu'à I5).

Rappel : conformément à la réglementation, une lutte obligatoire contre la cicadelle de la Flavescence dorée doit être mise en œuvre dans les cas suivants :

- En parcelles de vignes mères de greffons et de porte-greffes

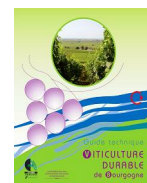
La 3^{ème} intervention réalisée au pic de présence des adultes n'est pas encore d'actualité.

- En pépinières : la couverture insecticide sera maintenue jusqu'à la disparition complète des adultes.

Pour plus d'informations sur les maladies et ravageurs, nous vous invitons à vous reporter au guide de la viticulture durable de Bourgogne accessible sur :

<http://www.sl.chambagri.fr/votre-vignoble-et-votre-vin/95-guide-technique-viticulture-durable-de-bourgogne>

ou directement : <http://fr.calameo.com/read/0002002449e2bd5ddc468>



Prochain BSV : mardi 5 juillet

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté et rédigé par la Société de Viticulture du Jura en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et le SRAL Bourgogne, à partir des observations réalisées par : Société de Viticulture du Jura . Coopérative Terre Comtoise . Interval-Vignoble Guillaume

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.